

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Marie Moret](#)[Collection Moret_Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 41 \(3\)](#)
[Item Marie Moret à Antoine Piponnier, 6 février 1888](#)

Marie Moret à Antoine Piponnier, 6 février 1888

Auteur·e : Moret, Marie (1840-1908)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e[Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Date de rédaction[6 février 1888](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne) - Familistère

Destinataire[Piponnier, Antoine \(1844-1902\)](#)

Lieu de destinationGuise (Aisne) - Familistère

Description

RésuméMarie Moret annonce à Piponnier que le vote dans les écoles, initialement prévu pour le mois de janvier, devait avoir lieu demain. Elle l'informe que François Bernardot ne pourra y assister et elle demande à Piponnier de dire à celui-ci que la commission procédera au renouvellement de ses pouvoirs ultérieurement.

SupportLa copie porte les marques de la correction manuscrite effectuée par Marie Moret sur l'en-tête du papier à lettre de la lettre originale, auquel elle a ajouté « V[eu]ve ».

Mots-clés

[Éducation](#)

Personnes citées[Bernardot, François \(1846-1903\)](#)

Informations sur le document source

CoteFG 41 (3)

Collation1 p. (386v)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 24/02/2023

Dernière modification le 18/09/2023

200

Famillistes
6 février 1888

280

Monsieur Piponnier,

Le vote dans les écoles pour le mois de Janvier (déjà différé) doit avoir lieu demain. M. Bernardot déclare ne pouvoir y assister. La commission scolaire devant voir renouveler ses pouvoirs.

Comme on ne peut tout faire à la fois, et qu'il n'y a là rien d'urgent, je vous prie de lui dire et de prendre note pour vous-même que nous procéderons

en conseil, dès que nous le pourrons, au renouvellement de ces pouvoirs pour lequel, du reste, aucune époque n'est fixée dans les statuts) mais que jusque là la commission actuelle reste naturellement en fonctions.

Je vous salue cordialement

Marie Gadin